

CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOWATT

DES COLLECTIVITES & ACTEURS PUBLICS DES TERRITOIRES

PREAMBULE

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français et le niveau de consommation, région par région. A chaque instant, des signaux clairs guident les citoyens pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

De par leurs spécificités en tant qu'acteur public, mais aussi du fait de leur proximité avec les citoyens, les collectivités et acteurs publics des territoires occupent une place centrale et sont des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement pour la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, les collectivités et acteurs publics des territoires peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- en tant que gestionnaire d'équipements publics ;
- en tant qu'acteur public et interlocuteur naturel des administrés et des entreprises du territoire ;
- Alors que chaque geste compte et que la transition énergétique est l'affaire de tous, EcoWatt est un outil à la disposition des acteurs des territoires engagés dans une meilleure consommation de l'électricité, en proposant un cadre à cette action.

• **OBJET**

- Par la signature de la présente charte, la ville de Sceaux, représentée par M. Philippe Laurent en qualité de maire, souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité. Il choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes en matière de maîtrise de la consommation électrique.
- Pour accompagner la ville de Sceaux dans son action visant à mobiliser et à fédérer administrés, salariés et les entreprises autour de la démarche EcoWatt, RTE et l'ADEME accompagneront la Ville dans l'appropriation de celle-ci et lui fourniront un kit de communication.

• **1. ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE D'ECONOMIES D'ENERGIE STRUCTURELLES**

- Le signataire est parfaitement informé que son engagement en lien avec EcoWatt ne saurait se substituer à un engagement structurel et mené tout au long de

l'année pour modérer la consommation d'énergie, quel que soit le type d'énergie, des équipements publics dont il est gestionnaire.

- De telles actions structurelles sont fondamentales pour contribuer à l'atteinte des objectifs français et européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles passent notamment par :

- **1.1. Le maire en tant que maître d'ouvrage d'équipements publics s'engage à :**

-

- **☒ Diminuer la température de consigne du chauffage :**

- en abaissant la température de consigne du chauffage à 19°C dans les locaux, sauf pour les crèches ;
- en programmant le chauffage en fonction des horaires de présence.

- **☒ Réduire l'utilisation de la climatisation**

- en restreignant la climatisation aux locaux dont la température dépasse 26°C.

- **☒ Agir sur l'éclairage des locaux et équipements publics et sur l'éclairage public**

- en modernisant les solutions d'éclairage et en œuvrant au déploiement des LED
- en éteignant les lumières des locaux inoccupés et affichages lumineux superflus
- en limitant les décorations lumineuses et les éclairages ornementaux
- en diminuant de façon structurelle l'intensité de l'éclairage public

- **☒ Modérer les consommations liées aux appareils électroniques :**

- en rationalisant le système d'impression et programmant la mise en veille prolongée des copieurs ;
- en fournissant aux collaborateurs, à l'occasion du renouvellement des équipements, du matériel permettant une consommation plus maîtrisée de l'électricité.

- **☒ Placer la maîtrise de l'énergie au cœur des projets dont le maire a la maîtrise d'ouvrage**

- en exigeant des concessionnaires chargés de la conception, de la construction et de l'exploitation des sites des choix et mesures permettant de réduire les consommations d'énergie.

1.2. Le maire en tant qu'employeur s'engage à :

- **☒ Sensibiliser les collaborateurs à la réduction des consommations énergétiques**

- en proposant des outils de sensibilisation et d'information, notamment le dispositif www.monecowatt.fr.
- en associant spécifiquement les services techniques concernés (bâtiments, éclairage public, transports publics)

- **☒ Permettre aux collaborateurs de s'engager concrètement dans des actions de réduction de la consommation énergétique :**

- en réduisant les besoins en chauffage et en climatisation ;
- en évitant le gâchis dans l'usage des équipements et locaux : débrancher les appareils lorsqu'ils sont chargés, éteindre les appareils et lumières inutilisés, en particulier en périodes d'alerte ;
- en adoptant les pratiques de la sobriété énergétique : réduire les besoins des services numériques et promouvoir leur écoconception, réduire le nombre d'objets connectés et d'écrans, réduire le stockage par des techniques de suppression, déduplication ou

compression automatisée de fichiers et données et par une gestion optimisée du logiciel de stockage, d'organisation et de partager des fichiers (charte sur les mails)

- en nommant des éco référents (démarche éco-pulseurs) dans tous les services pour un suivi du respect des consignes

☒ Susciter et pérenniser l'engagement,

- notamment en communiquant sur les niveaux de consommation avant et après l'adoption des pratiques de maîtrise de la demande en énergie, par exemple par l'organisation de « défi énergie ».

1.3. Le maire en tant qu'acteur public s'engage à :

☒ Mener des actions de sensibilisation adaptées aux cibles spécifiques pertinentes

- (collectivités, entreprises, commerces, associations, grand public, jeunes etc.) pour moins et mieux consommer l'électricité ;

☒ Inciter le grand public à maîtriser sa consommation d'énergie

- en proposant des outils de sensibilisation et d'information, notamment le dispositif www.monecowatt.fr.

2. LES ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC LES SIGNAUX ECOWATT

EcoWatt permet de déployer des actions sur une base volontaire, de sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux d'une meilleure consommation de l'électricité et de valoriser les actions mises en œuvre. Cette implication peut prendre des formes multiples. La situation de chaque acteur public étant spécifique, le signataire identifie les actions les plus adaptées à sa situation. Ce choix se concrétise par la sélection d'actions retenues ci-dessous.

Ces actions sont à entreprendre ou accentuer en cas de signal orange et rouge, durant les pics de consommation, **principalement 08h-13h et 18h-20h**.

2.1. Le maire en tant que gestionnaire d'équipements publics s'engage à modérer sa consommation d'électricité pendant les pics de consommation en prévoyant de :

☒ Diminuer l'impact de l'éclairage public :

- en limitant l'éclairage public au-delà des réductions réalisées de façon structurelle;
- en organisant des actions de portée plus symbolique, comme l'extinction de bâtiments et monuments publics, de décorations lumineuses ou éclairages ornementaux, notamment les décorations de fin d'année lors des signaux orange et rouge.

☒ Planifier ses fortes consommations

- en réduisant la consommation de certains équipements entre 8h et 13h et entre 18h et 20h ou en reportant le lancement d'activités fortement consommatrices d'électricité hors de ces périodes.

2.2. Le maire en tant qu'employeur s'engage à :

☒ Sensibiliser les collaborateurs à la réduction des consommations électriques

- dans un contexte de tension du système électrique en proposant des outils de sensibilisation et d'information, notamment le dispositif www.monecowatt.fr .

- ☒ **Communiquer et valoriser en interne le dispositif EcoWatt** en informant les référents sobriété énergétique de la ville des signaux orange et rouge sur les écogestes à adopter dans les services.

2.3. Le maire en tant qu'acteur public s'engage à :

- ☒ **Inciter le grand public à maîtriser sa consommation d'énergie** dans un contexte de tension du système électrique, en invitant les citoyens, entreprises, commerces, associations, et collectivités à s'inscrire sur www.monecowatt.fr et à l'alerte vigilance coupure, et ce :
 - en communiquant sur les actions mises en place ;
 - en relayant la démarche EcoWatt dans les espaces publics.
- ☒ **Relayer les signaux d'alerte**
 - auprès de la population et des acteurs de son territoire via les différents outils de communication disponibles, et notamment sur les réseaux sociaux, pour inciter à limiter les consommations durant ces périodes mais aussi les panneaux d'information lumineux.
- ☒ **Renforcer la communication relative aux écogestes,**
 - au-delà de l'information réalisée de façon structurelle.

INTERLOCUTEURS PRIVILEGIÉS

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche EcoWatt, le maire identifie et communique à RTE des interlocuteurs privilégiés au sein de ses services compétents :

Nom : GREGOIRE
Prénom : Gauthier
Fonction : Directeur du pôle Transitions et développement local
Téléphone : 01 41 13 33 33
Adresse électronique : gauthier.gregoire@sceaux.fr
Adresse postale : 122 rue Houdan – 92331 Sceaux cedex

COMMUNICATION

RTE valorise auprès des médias les engagements des partenaires EcoWatt. Durant et hors période de tension.

Lors des situations de tension sur le système électrique (alerte rouge), EcoWatt serait la plate-forme d'information unique vers laquelle tous les Français seraient renvoyés pour trouver des informations sur les éventuelles coupures.

L'attention des médias serait portée sur les exemples concrets d'engagements d'entreprises et acteurs publics partenaires.

Si une opportunité se présentait, souhaitez-vous être contacté par RTE pour témoigner sur votre engagement, notamment sur le site internet EcoWatt ou auprès des médias ?

Oui Non

Souhaitez-vous que votre logo soit inséré sur le site EcoWatt, dans la rubrique « partenaires » ?

Oui Non

Fait à _____ le / /

Signature et tampon